

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/03

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU PORTAGE ET A LA FOURNITURE DES REPAS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANT POUR LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIERE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	41	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	0	0	0	0	0

M. Le Président expose les éléments suivants :

Lors de sa séance du 30 août 2022, le Conseil communautaire a entériné notamment le transfert du Centre de Loisirs situé à Bourganeuf à la Communauté de communes.

Pour assurer la fourniture des repas aux enfants accueillis du lundi au vendredi sur les périodes de vacances scolaires, il est proposé de signer une convention avec l'EHPAD de Royère de Vassivière. Les tarifs prévus par la convention sont les suivants :

5,05€ HT par repas soit 5,33€ TTC. A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 10 000€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer la convention avec l'EHPAD de Royère de Vassivière.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

